

Feu l'abbé Verreau, lorsqu'il vit pour la première fois cette pièce dont il ignorait l'existence, manifesta son intention de la faire reproduire en bronze sous les auspices de la Société royale. Si la mort l'a empêché de réaliser son louable projet, il n'est que juste de perpétuer ce souvenir historique en cet endroit, le seul peut-être au Canada où les largesses de la Compagnie n'aient pas changé de destination. Depuis 1641 le monastère des Ursulines occupe sans interruption un site qu'il doit aux « Messieurs de la Compagnie ». La reconnaissance, déjà fidèlement traduite par la fondation d'une messe qui est célébrée chaque année le 4 décembre, recevra ainsi une expression nouvelle, et l'histoire s'enrichira d'un souvenir de plus.

Le losange de droite représente le sceau principal. Sur un fond semé de fleurs de lys héraldiques, se tient la France sous la figure d'une femme drapée à l'antique. De la main droite elle tient une croix qu'elle regarde, et de la gauche une tige de lys naturel à trois fleurs. Sur la bande extérieure du cercle on lit l'inscription suivante qui dans l'original est incomplète: ME DONAVIT LUDOVICUS DECIMUS TERTIUS (1).

Le revers du sceau est gravé sur le losange de gauche. On y voit un brigantin à l'allure antique, voguant à pleine voiles vers l'ouest.

Le mât d'artimon est surmonté d'un coq gaulois indiquant, à n'en pas douter, son origine. Au sommet se lit en exergue la devise: IN MARI VLE TUÆ (2).

Mais le morceau par excellence figure à la place d'honneur. Il y a beau temps que citoyens podagres, édiles au regard mathématique, précieuses du *high life*, débouchant de la rue du Parloir, maugréent en passant contre la chapelle des Ursulines qui empiète sur la rue et les oblige à faire un détour de quelques centimètres. S'ils avaient songé que cette chapelle, faisant saillie sur le trottoir, est la chapelle du Sacré-Cœur, siège de la première confrérie de ce nom dans le Nouveau Monde, ils auraient sans doute réprimé leurs propres saillies pour s'en prendre aux maisons en face également coupables du crime d'empiétement.

(1) Louis XIII me dota.

(2) Sur mer sont tes voies.

A l'avenir  
médaillon en  
lui donnera un  
entourée d'une  
crucifiement,  
le tronçon bris  
et de flammes  
de cet édifice  
rent ce bas-rel  
rappelleront a  
carnation, fut  
la bienheureus  
adressées à la  
dans une de se

Ce bas-relief  
sissant. Il est  
jeune concitoy  
trop méconnus  
duire des œuvi  
tion.

Puisse cet ét

L'abbé Josep  
Québec, est moi  
de 42 ans et 8

Il est né à N  
de George Tréj  
au Séminaire d  
devint prêtre le  
L'abbé Trépa  
de Beauport, F

(1) Toutes les letti  
marbrier, à Saint-R